

**23 septembre 2008, le bureau de la CDUS communique :
Sur la formation et le recrutement des enseignants**

Le bureau de la CDUS prend acte des intentions affichées dans la charte relative à la formation et au recrutement des enseignants co-rédigée par les deux ministères et la CPU, avec le concours de la CDIUFM et se félicite de l'affirmation de la volonté de séparer clairement la formation des futurs enseignants dans le cadre de nouveaux parcours de master et le processus de sélection et de recrutement dans le cadre de concours renouvelés.

Le bureau de la CDUS souhaite cependant rappeler sa position communiquée le 3 juillet et insister sur la nécessité de disposer d'informations précises de la part du Ministère de l'Education Nationale sur les formats et les contenus des épreuves des concours pour pouvoir concevoir des parcours de master adaptés à la contrainte imposée d'un concours à la fin du 3^{ème} semestre, c'est-à-dire au milieu de l'année de M2.

Il apparaît que deux voies s'offrent aux universités concernant la construction des nouvelles filières de formation des enseignants : soit la création de parcours disciplinaires dans des masters de type « Education et Formation » ; soit la création de parcours « Education et Formation » dans des masters de type disciplinaire. A la lecture des termes de la charte, c'est la deuxième approche qui nous paraît préférable pour la formation des enseignants du 2nd degré dans le domaine scientifique. Elle est en particulier, et à la fois, porteuse de possibilités de réorientation pour ceux qui ne seraient finalement pas recrutés comme enseignants et plus apte à faire le lien avec la recherche dans la formation. Une telle approche permettrait aussi d'intégrer plus facilement un stage en laboratoire ou en entreprise au niveau du M1.

Concernant plus particulièrement la formation et le recrutement des certifiés, il est nécessaire de prendre en compte le fait que les programmes actuels des CAPES scientifiques sont beaucoup plus généralistes que ceux des Masters des mêmes domaines voire correspondent à des niveaux scientifiques qui coïncident avec celui de la Licence, notamment pour ce qui concerne les CAPES de Mathématiques et de Physique-Chimie. En revanche, la préparation du CAPES a pour but de faire acquérir un meilleur niveau de compréhension en profondeur, une mise en perspective par rapport aux programmes d'enseignement du second degré et un apprentissage de la didactique élémentaire de la discipline.

La construction des nouveaux parcours de formation et des nouveaux concours, pour atteindre les objectifs assignés dans la charte, nécessite donc de repenser les programmes des épreuves disciplinaires et professionnelles des CAPES scientifiques, avec les acteurs concernés, dans le but de tester les candidats à la fois sur leur degré de maîtrise des contenus scientifiques des programmes du second degré dans la discipline (Mathématiques, Physique-Chimie ou SVT) et sur leur aptitude à prendre du recul par rapport à ces programmes et à transmettre les connaissances.

Les épreuves du concours doivent notamment permettre aux candidats d'exprimer ou d'illustrer leur perception de la démarche scientifique. En effet, on constate que les programmes actuels sont inutilement encyclopédiques et conduisent à former des enseignants qui ont en quelque sorte appris la science sans l'avoir véritablement pratiquée ce qui rend difficile la transmission du savoir et du goût pour l'expérimentation et l'innovation.

La CDUS est donc prête à prendre toute sa place dans ces réflexions, à mener très rapidement dans chaque secteur disciplinaire.

Contact

Alain TROUILLET, Président de la CDUS
Directeur de la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université Jean Monnet Saint-Etienne
23 rue du Docteur Paul Michelon – 42023 Saint-Etienne Cedex 2
tél: 04 77 48 15 04 / fax: 04 77 48 15 84 / e-mail: alain.trouillet@univ-st-etienne.fr
<http://www.cdus.asso.fr>